

Règlement de course ZE RACE 2022

SUP, Pirogues, Surfskis

Article 1 : ZE RACE 2022

ZE RACE est une course de longue distance en mer typée « Downwind » organisée par l'association « Watermen Karukera Club » en collaboration avec un collectif de spécialistes des activités de pagaie aux Antilles.

ZE RACE est ouverte aux SUP, SUP Foil, Pirogues et Surfskis sur un parcours de 40km cette année. La course est ouverte aux compétiteurs majeurs à la date du 29 janvier 2022. Les compétiteurs mineurs doivent faire une demande de validation auprès du comité de course qui accordera un accès au grand parcours après examen du dossier sportif.

Mini Ze Race est un parcours d'initiation de 7km ouvert à tous.

ZE RACE est une course reconnue par la Fédération Française de Canoë-Kayak et des sports de pagaie (FFCK).

La 11ème édition de ZE RACE aura lieu le samedi 29 janvier 2022 en Guadeloupe.

Article 2 : Informations et contacts

Site internet de ZE RACE: www.zerace.fr

Facebook: www.facebook.com/zecaribbeanrace

Contact de l'organisation : zerace50@gmail.com

Article 3 : Comité de Course

Responsable Organisation (R1 FFCK) : Cyrille Curtit 06 90 46 14 18

Directeur de course : Laurent Etienne 06 90 57 95 09

Responsable Sécurité : Luc Coquelin 06 90 48 51 38

Responsable Chronométrage : Fred LANNET : 06 90 56 79 00 (Sport Timing Caraïbes)

Référant SUP : Romuald MAMADOU : 06 90 40 08 78

Référant Surf skis et Pirogues : Olivier TANTON : 06 90 72 58 57

Article 3 : Modalités d'inscriptions

Inscription exclusivement par internet sur le site de “**Sport Timing Caraïbes**” pour le parcours 40 km.

Inscription par mail pour le parcours “Mini Ze Race” sur “otanton@gmail.com”

Droits d'inscriptions :

- Parcours 40 km : 95 € jusqu'au 15/12/2021 (puis 120 € du 16/12/2021 au 31/12/2021)
- Mini Ze Race : 10 € jusqu'au 25/01/22. Inscription par mail à otanton@gmail.com

Article 4 : Catégories et classements

Classements scratch de toutes les embarcations et cérémonie de podium pour les embarcations suivantes :

STAND UP PADDLE : (toutes tailles)

SUP Homme
SUP Femme

SUP FOIL

SUP Foil Homme
Sup Foil Femme

PIROGUES : OC1 et OC2

OC1 homme
OC1 Femme
OC2

SURFSKIS : SS1 et SS2

SS1 Homme
SS1 Femme
SS2

Article 5 : Parcours

Les parcours ont été définis par le Comité de Course.

Départs :

Parcours 40 km : port de Mervillon (Pointe des Châteaux) à 10h pour tous les supports

Parcours Mini Ze Race : plage de la Datcha à 13h pour tous les supports

Arrivée commune des 2 parcours : à la Marina du Gosier devant le restaurant « Quai Ouest ».

Distance : 40 km / 7 km selon le parcours choisi.



Article 6 : Équipements obligatoires des compétiteurs

- **Le dossard.** Il est fourni par l'organisation. Il devra être porté et visible pendant toute la course sous peine de disqualification. Interdiction de masquer tout ou partie du dossard et de le découper. Le dossard sera restitué à la fin de la course.
- **Un gilet homologué (50N)** obligatoirement porté durant la totalité de la course. **Les gilets à cartouche de gaz sont interdits.** L'absence de port du gilet constaté pendant la course expose le coureur à une disqualification.
- **La balise GPS fournie par l'organisateur.** Cette balise devra être portée en permanence, de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée. La balise sera fixée obligatoirement sur le compétiteur. **Elle devra être restituée à l'organisation à l'arrivée pour valider le chrono.**
- **Un leash** obligatoirement accroché entre le compétiteur et sa planche durant la totalité de la course. À l'arrivée, le leash pourra être enlevé uniquement avant de sortir de l'eau. L'absence de port du leash constaté pendant la course expose le compétiteur à une disqualification.
- **Un moyen de communication** étanche : VHF ou téléphone portable chargé, dans une pochette étanche + de quoi s'essuyer les doigts pour utiliser un smartphone (un kleenex par exemple).
- **Un feu à main.**

Article 7 : Ravitaillements

Tous les compétiteurs s'engagent sur ZE RACE en **AUTO-SUFFISANCE en liquide et nourriture.** Ils prendront le départ avec suffisamment de ravitaillement en liquide et nourriture pour faire un effort physique en milieu tropical, d'au moins 4 heures.

Article 8 : règlement spécifique Océan Racing

L'épreuve étant un sélectif national de surfski, le règlement de la FFCK s'applique sur quelques points spécifiques (précisés lors du briefing).

Article 9 : Abandon

Le compétiteur devra s'asseoir sur son embarcation, **contacter le responsable de sécurité le plus rapidement possible**. De même, en cas de problème d'ordre médical, il conviendra de prévenir au plus vite le responsable de sécurité qui décidera et coordonnera une éventuelle intervention des secours.

Un bateau de sécurité interviendra alors le plus rapidement possible auprès du compétiteur en difficulté. À l'approche du bateau de sécurité, le compétiteur devra se signaler clairement en levant sa pagaie en l'air et faire des mouvements de droite à gauche, et éventuellement utiliser son feu à main en cas de mauvaise visibilité.

En cas d'abandon en ralliant la terre, le compétiteur doit impérativement prévenir le responsable de la sécurité de sa situation et dans un second temps rapporter la balise GPS et le dossard au PC course d'arrivée.

Article 10 : Numéros d'urgence :

Chaque compétiteur devra enregistrer les numéros suivants dans son téléphone :

- Directeur de course : Laurent Etienne 06 90 57 95 09
- Responsable de la sécurité : Luc Coquelin 06 90 48 51 38
- En dernier recours le CROSSAG : **196**

Article 11 : Sécurité et services généraux

Une flotte de 12 bateaux, dont un bateau amiral composé d'un médecin avec tout le matériel de secours, encadrera le parcours afin d'assurer la sécurité des compétiteurs. Ce dispositif de sécurité sera assuré par des professionnels de la Mer, habitués de ZE RACE.

Malgré cela les compétiteurs devront porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de course, compétiteur ou non.

En fonction de la situation, le Comité de Course apportera une compensation aux compétiteurs ayant perdu du temps en apportant de l'aide à une personne en difficulté. Le compétiteur bénéficiera d'un reclassement prenant en compte le temps perdu.

Un autre service médical composé d'une équipe de secouristes sera en place sur le site d'arrivée.

Un ravitaillement sera disponible sur le village d'arrivée.

Les boissons alcoolisées ou toutes boissons dopantes sont strictement interdites pendant la course.

Un contrôle antidopage pourra avoir lieu inopinément avant, pendant ou juste après la course.

Article 12 : Procédure de départ

Parcours 40km : départ sur l'eau dans l'axe de la digue du port de Mervillon

Parcours Mini Ze Race : départ à sec de la plage de la Datcha au Gosier

Procédures de départ : les différentes procédures pour chaque parcours seront détaillées lors du briefing officiel le mercredi 26 janvier (heure et lieu à définir)

Article 13 : Ligne d'arrivée

Le chronomètre s'arrête au passage du pagayeur entre deux bouées placées dans le chenal de la marina de Bas-du-Fort devant le restaurant « Quai Ouest ».

Article 14 : Droit à l'image

Par sa participation à ZE RACE, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ZE RACE en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de ZE RACE.

Article 15 : Annulation / Modification de la part de l'Organisateur

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral défavorable (Covid ou autre...) ou de toute autre circonstance mettant notamment en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course, d'en modifier les tracés ou d'apporter tous les changements nécessaires au bon déroulement de la course. Dans l'hypothèse d'une annulation, un remboursement des droits d'inscription, sera effectué (à l'exception des frais de dossier qui sont de l'ordre de 5 euros par personne).

Article 16 : Annulation de la part d'un participant

Après inscription, en cas d'annulation d'un participant, les modalités de remboursement de la part de l'Organisateur sont les suivantes :

- 100 % avant le 15/12/2021
- 50 % entre le 16/12/2021 et le 31/12/2021
- Aucun remboursement à partir du 01/01/2022

Article 17 : Assurances

L'Organisateur, le « Watermen Karukera Club » bénéficie d'une assurance en Responsabilité Civile de la FFCK.

Article 18 : Respect de l'environnement

En mer, pendant la course, il est FORMELLEMENT INTERDIT de jeter des déchets plastiques. Gardez-les avec vous et jetez-les à l'arrivée dans les poubelles.

La Guadeloupe est trop belle pour devenir une poubelle.

En cas de pollution constatée, le coureur pourra être disqualifié.

Article 19 : Engagement

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Pour le comité de course, Curtit Cyrille.